Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 10 (1952)

Heft: 4

Artikel: La portée du néo-libéralisme

Autor: Viredaz, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-133855

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La portée du néo-libéralisme

par Georges Viredaz

L'ouvrage particulièrement substantiel de M. Jacques Cros nous a inspiré les réflexions suivantes. Nous avons pensé bien faire en les soumettant à nos lecteurs, car les idées émises dans ce volume sont, par leur originalité et leur actualité, dignes d'être connues.

L'auteur du *Néo-libéralisme*[1] a le grand mérite de ne pas se faire l'avocat d'un système, mais d'essayer de définir un mouvement auquel tant d'économistes de réputation mondiale ont apporté leur adhésion. Nous ne donnerons pas un aperçu systématique de cet ouvrage très dense, mais en commenterons librement les chapitres qui permettent le mieux de suivre l'évolution d'une doctrine dont, il faut l'avouer, la cohérence est parfois difficile à défendre.

Il convient, avant de parler de néo-libéralisme, de présenter le libéralisme classique, héritage des XVIIe et XVIIIe siècles français et anglais. Le terme libéralisme est malheureusement ambigu, car « le destin des mots est étrange ». Ils prêtent une forme à l'idée. Mais l'idée évolue sans cesse, tandis que le mot reste longtemps prisonnier de son sens originel. Au XVIIIe et XIXe siècle, le libéralisme impliquait la notion de laisser-faire individuel, tandis que le courant néo-libéral se propose de sauvegarder la liberté économique et politique de la communauté en limitant celle des individus.

S'il fallait définir le laisser-faire des classiques sur le plan économique, on pourrait le caractériser par la libre-concurrence. Le marché des produits et des facteurs de production ne subit aucune entrave, si bien que le prix de vente de l'entreprise se fixe à l'intersection des courbes du coût moyen et du coût marginal. Si le prix est supérieur, les entrepreneurs seront attirés par le gain, et provoqueront la baisse du prix de vente par l'accroissement de concurrence. Ainsi la libre concurrence assure-t-elle la répartition des facteurs de production et des biens qui garantit la plus grande satisfaction des besoins et la meilleure utilisation des ressources.

La libre concurrence postule sur le plan juridique la propriété privée des moyens de production. Cette propriété est inconditionnelle puisqu'elle doit permettre à l'entrepreneur d'orienter ses affaires dans le sens du plus grand profit. Sur le plan philosophique, le laisser-faire se réfère toujours à un ordre supérieur qu'il nomme un peu vaguement « ordre naturel ». Il s'agit de ne pas entraver cet ordre naturel, qui assure le déroulement harmonieux des lois économiques.

---

[1] J. Cros : *Le néo-libéralisme.* Librairie de Medicis. III 413 p. Préface de Max Cluseau.

On a classé un peu trop rapidement certains auteurs parmi les défenseurs du laisser-faire. Adam Smith, dont on en a fait le père, s'en prend certes aux interventions de l'Etat dans son ouvrage *La Richesse des Nations*. Mais pour interpréter sa pensée, il est indispensable de se reporter à son époque. Les interventions tatillonnes, le manque de coordination des mesures prises, l'absence d'une idée directrice de la politique économique justifient les critiques de Smith. Il est cependant bien d'autres passages de son œuvre qui prouvent que son sens des réalités et sa méthode toute empirique, en font un partisan d'une économie très nettement dirigée.

Les économistes modernes se sont rendus compte des lacunes et même des dangers que présente actuellement cette théorie. Les plus ardents partisans de l'école néo-libérale n'ont pas endossé simplement les conceptions de leurs prédécesseurs. Sous la poussée irrésistible des faits, les idéologies se sont effondrées et les politiques préconisées ont fait faillite. Economistes et politiciens, pressés par les nécessités, ont tant bien que mal endigué les eaux bouillonnantes de notre civilisation qui font éclater périodiquement l'appareil juridique et économique que nous avons hérité. Mais personne n'a le temps de penser un système nouveau. Il faut toujours sacrifier au plus pressant. Rattacher les mesures prises à une doctrine est affaire de savants. Les impératifs de la vie quotidienne sont plus impérieux que les exigences de la science.

Conscients de la vétusté des conceptions classiques, des économistes et des sociologues se sont réunis en 1938, pour mettre en commun les idées qu'ils défendent. M. Lippmann qui fut le promoteur de cette rencontre, ne cache pas la difficulté de l'entreprise. Si tous les membres de ce colloque sont d'accord quant aux critiques qu'ils adressent aux systèmes totalitaires, l'unité de pensée est loin d'être réalisée lors de l'élaboration de la doctrine néo-libérale. C'est le cheminement de cette élaboration que nous allons analyser.

Les causes du déclin du libéralisme.

Les néo-libéraux affirment que le déclin du libéralisme n'est pas inéluctable, tandis que les planistes prétendent que « nous ne pouvons plus choisir ». Il est indéniable que l'on constate au cours du dernier siècle une croissance progressive de la concentration et une régression de la concurrence. La concentration a passé du secteur industriel — où elle est encore loin d'atteindre son optimum qui recule au fur et à mesure des progrès techniques — au secteur financier où elle est pratiquement illimitée. Cette évolution est-elle le fait du progrès technique ou d'une politique pratiquée dans la plupart des pays. Hayek soutient que l'argument technique n'est qu'un côté de la question. Wilcox dans son étude sur la concentration du pouvoir économique conclut que « la supériorité du rendement des grandes entreprises n'a pas été démontrée... Les économies dues à la dimension des entreprises là où il y en a ne nécessitent pas toujours le monopole... Les dimensions permettant le rendement maximum peuvent être atteintes longtemps avant que la majorité d'une production soit soumis à un tel contrôle. Notons au surplus que le monopole résulte fréquemment de facteurs autres que la réduction des prix dans les grandes entreprises. Il est obtenu par des collusions, et encouragé par les pouvoirs publics. Quand les

collusions sont abolies et quand la politique change d'orientation, la concurrence peut être restaurée [1]. »

Les remarques de Wilcox sont pertinentes. En période de crise, on a souvent constaté que les petites entreprises sont mieux préparées et plus souples pour s'adapter aux circonstances, que les grandes. Cette supériorité vient en partie du rapport très faible qu'il y a entre les capitaux fixes et les capitaux circulants. La responsabilité est d'autre part moins partagée et les mesures peuvent être prises rapidement. Il n'en reste pas moins que la plupart des marchés des facteurs de production et des biens de consommation importants sont dominés par quelques grands producteurs. Ce n'est certes pas une situation classique de monopole, mais un oligopole, où certains producteurs, les plus faibles, adoptent une situation de satellite qui « consiste à considérer comme une donnée intangible la position du concurrent et à s'y adapter en cherchant à obtenir le plus grand profit possible [2] » et les autres une attitude de maîtrise, qui commande le marché. Cette situation est-elle le fruit de la complaisance des pouvoirs publics ? Question bien délicate. Jusqu'à ces dernières années, la plupart des Etats occidentaux n'ont pas pu intervenir faute de moyens institutionnels. Il faudrait plutôt parler de l'impuissance de l'Etat et non de sa complaisance. Mais l'intervention est difficile et ses limites très vagues.

Qu'en est-il de la concentration financière ? Berle et Means ont établi par une série de chiffres empruntés aux recensements américains que les grandes sociétés financières sont devenues tentaculaires en quelques décennies. Le groupe Morgan First National contrôle 41 des plus importantes sociétés américaines et notamment 77 % et 66 % respectivement de la production totale d'acier et de cuivre [3]. Les arguments tendant à montrer que cette concentration n'est pas inévitable sont faibles. Le mouvement n'est certes pas irréversible, les fortunes ne se maintiennent pas très longtemps et peuvent disparaître, mais en fait la concentration financière renaît sans cesse, facilitée qu'elle est par les législations commerciales modernes et par sa propre puissance, ceci d'autant plus qu'elle ne rencontre aucun obstacle d'ordre technique.

Les participants du colloque Lippmann, ont attribué le déclin du libéralisme à des causes diverses. Selon Mises, « le développement des monopoles a été amené par une politique économique interventionniste ». C'est l'Etat qui a favorisé la naissance des cartels destinés à contrôler la production, la vente et par conséquent la formation des prix. Les exemples classiques des cartels allemands du charbon, de l'acier et de la potasse sont encore dans toutes les mémoires.

Lippmann soutient le point de vue opposé. Le progrès du collectivisme est dû non pas à une théorie générale dûment élaborée, ou à l'énergie d'un idéal universel (au moins pour les pays non soumis au régime russe) mais « aux intérêts organisés qui demandent des protections et des privilèges ». Hayek pense que la plus grande menace semble provenir du fait que la politique

---

[1] *Competition and monopoly in American industry.* Temporary National Economic Committee. Monographie n° 21, 1940, p. 314.

[2] J. Marchal, *Le mécanisme des prix*, 2me éd., p. 376. Lib. de Médicis.

[3] Rapport du T. N. E. C.

des deux grands groupes, capital organisé et travail organisé, tend vers le même but : l'organisation de l'industrie en monopole. Ce qui est grave, selon Hayek, c'est que ces deux groupes, par suite de tractations habiles, sont parvenus à s'assurer l'appui de l'Etat. Röpke donne son adhésion à cette thèse et pense que la raison profonde de toutes ces mesures réside dans la crainte du marché ouvert, dont on veut se protéger.

Telles sont les deux tendances qui s'opposent au sein des néo-libéraux. Il ne s'agit pas là que de nuances dans l'interprétation d'un phénomène. Mises et ses partisans attribuent le déclin à des causes extérieures et ne trouvent rien à critiquer au libéralisme traditionnel, abstraction faite des adaptations et des développements courants. Lippmann cherche la responsabilité du déclin dans le libéralisme lui-même et cherche à le rénover par l'intérieur. Mais un système qui contient en lui-même ses propres forces de destruction peut-il être valable ? Si le libéralisme connaît un déclin saisissant, c'est que ses partisans ont eu une confiance sans borne dans cet ordre naturel et dans la raison. L'erreur est d'avoir oublié que la liberté qui est impartie à la raison demande d'elle une attention soutenue. « Nul n'est méchant volontairement », disait Platon. Faut-il donc laisser les méchants, pour ne pas attenter à leur liberté, jusqu'à ce qu'ils soient punis par une justice immanente qui peut se faire longtemps attendre ? Le grand mérite de la tendance Lippmann est de découvrir que l'ordre naturel doit céder le pas à un ordre humain, et que les lois économiques n'ont pas la portée des lois physiques, parce qu'au centre de l'économie se trouve l'homme doué de libre arbitre. Dans une collectivité, toutes les activités sociales, toute liberté, tout droit sont fondés sur une loi, et cette loi est garantie par l'Etat qui a le pouvoir d'en assurer le respect. Les libéraux ne pouvaient admettre la moindre ingérence de l'Etat, car ils considéraient comme une sorte de droit naturel les lois sur la propriété, l'héritage, les contrats, les sociétés anonymes. De même « ayant admis qu'il n'existait pas de lois, mais un ordre naturel venu de Dieu, ils ne pouvaient enseigner que l'adhésion joyeuse ou la résignation stoïque. En fait, ils défendaient un système composés de vestiges juridiques du passé et d'innovations intéressées introduites par les classes de la société les plus fortunées et les plus puissantes [1]. »

Vers une définition du néo-libéralisme.

Sur le plan philosophique, le caractère d'inviolabilité de la personne humaine a été reconnu sans peine. J. Cros en déduit des conséquences sociales et politiques : la correction et la loyauté des mœurs politiques, le respect réciproque de la majorité et de la minorité. Nous aurions aimé que l'auteur en déduise également les conséquences économiques. Si, dans nos sociétés modernes occidentales l'inviolabilité de la personne est respectée sur le plan politique et social, elle n'est pas toujours sauvegardée sur le plan économique. Or il est bien clair que les contraintes matérielles sont souvent la source des contraintes morales. Un passage que nous citons intégralement précise d'une manière toute générale le rôle de l'Etat : « il en résulte que l'Etat peut à tout moment, et doit lorsque

[1] LIPPMANN : *La Cité libre*, p. 234.

cela est nécessaire pour le bon ordre social et le libre développement des activités économiques, déterminer le régime juridique le plus adéquat sans qu'il soit possible de lui opposer quelque droit de propriété absolu : les hommes ont la propriété des ressources naturelles et limitées, non pas en tant que souverains, mais en tant que locataires de l'humanité, et à ce titre, ils ont des droits et des obligations. »[1] Les lois doivent changer avec les circonstances et s'adapter aux détails imprévisibles des affaires humaines. Cette appréciation du rôle de l'Etat enlève à certains droits « imprescriptibles » leur caractère presque transcendant que la tradition classique nous a légué. Certains pourront remarquer que dans cette défense de la personne humaine, on pourrait faire cause commune avec le marxisme. Marx tout au long de son œuvre, prend la défense des faibles ; les néo-libéraux veulent également protéger ceux que le déroulement libre des lois économiques menace d'écraser. Mais les marxistes recourent à la révolution. L'histoire veut que ceux qui apportent aux hommes la liberté par la violence, doivent commencer par supprimer cette liberté[2] à ceux même quelquefois qui font profession de foi marxiste[3]. C'est le projet des nouveaux statuts du parti communiste de l'U. R. S. S. qui dit « qu'il n'y a qu'une discipline dans le parti, il ne peut y en avoir deux ». Les partisans du marxisme affirment que « la caractéristique du marxisme est précisément de ne jamais avoir été dogmatique. Il constitue une somme sociale et philosophique, mais non pas un bréviaire[4]. » Mais n'est-ce pas au nom d'un dogme bien défini que l'on supprime la liberté de ceux qui ne partagent pas le credo marxiste, dans les pays qui s'inspirent le plus de cette idéologie ? N'est-ce pas redonner une valeur métahistorique à des lois purement contingentes, qu'on s'est efforcé de détruire dans les régimes libéraux. La propriété privée des moyens de production était intouchable autrefois, aujourd'hui la suppression de cette propriété privée devient une catégorie économique qui risque de coûter la vie à ceux qui ne s'y conforment pas, au même titre que la loi de la pesanteur, à ceux qui l'ignorent.

La liberté c'est pour l'avenir, ce qui forcent ceux qui élaborent son avénement à travailler davantage. Les néo-libéraux veulent la liberté « hic et nunc » et n'en acceptent aucune violation. Mais parviendront-ils à mettre sur pied un ordre économique et juridique qui assure cette liberté ? Nous avons relevé les divergences de pensée qui se manifestent chez les néo-libéraux dans la recherche des causes du déclin du libéralisme. Ces divergences vont se retrouver sous d'autres formes plus marquées encore, maintenant qu'il s'agit d'établir une théorie économique. La tendance Rueff veut conserver au libéralisme ses lignes pures et ses traditions, en donnant aux problèmes économiques des réponses simples. Nous ne nous étendrons pas sur cette conception qui ne semble pas faire beaucoup avancer le problème. Lippmann, observateur sensible et esprit empirique, comme savent l'être efficacement les Américains,

---

[1] J. Cros, *op. cit.*, p. 150.

[2] Nous entendons bien par liberté, les attributs essentiels qui font l'inviolabilité de la personne.

[3] cf. Merleau-Ponty : *Humanisme et terreur*, N. R. F.

[4] L. Somerhausen : *L'humanisme agissant de K. Marx*, p. 125.

essaie de bâtir un système dynamique centré autour du mécanisme des prix. Conscient de la difficulté de cette tâche, Lippmann procède par constatation. Son système, encore embryonnaire se présente comme une série d'ajustements incessants qu'imposent la vie économique. Voyons qu'elles en sont les principales articulations.

Il part d'une constatation capitale : « dans la société capitaliste l'égalité est loin d'être assurée ». D'abord sur le plan de la personne, beaucoup d'êtres naissent avec de lourdes tares dont ils n'ont aucune responsabilité. Matériellement le déséquilibre est frappant dans les économies modernes. Les acheteurs ne sont pas au courant de l'état du marché et souvent ne connaissent pas les produits qu'ils achètent ; ils sont dans l'incapacité d'en apprécier la qualité et le prix. Les vendeurs ne sont pas mieux renseignés sur le pouvoir d'absorption d'un marché. « Paysans, ouvriers non qualifiés, pauvres, petits épargnants, s'offrent souvent en proie sur des marchés imparfaits. »

Pour assurer la liberté dans les transactions, il est indispensable de prendre des mesures anti-monopolistiques, non pas en contrôlant les monopoles, mais en les supprimant. Suppression également des holdings dont la gestion est souvent des plus irrationnelles puisqu'en leur sein vivent des sociétés aux dépens des autres.

D'autre part, il convient de favoriser les ententes entre cultivateurs et ouvriers qui sont obligés de vendre leurs produits ou leur force de travail sans connaître la situation du marché.

La divison du travail exige qu'on éduque les hommes, qu'on développe leur intelligence et surtout leurs facultés d'adaptation, puisqu'ils peuvent être amenés au cours de leur existence à changer de spécialité. L'adaptation pourra se faire rapidement si la mobilité de la main-d'œuvre et des capitaux est grande. Cependant, la mobilité de la main-d'œuvre n'est pas souhaitable socialement. Elle arrache l'homme à son métier et à sa terre. Elle désintègre la communauté qui n'est plus formée de personnes mais d'individus ; elle s'atomise et devient par là même beaucoup moins stable. Mais l'exigence de mobilité inhérente au marché doit être reportée sur le capital. Les progrès techniques ont tellement favorisés cette mobilité qu'elle doit être contrôlée par des mesures énergiques. La pratique de plus en plus répandue de l'autofinancement pose un problème délicat de mobilité des capitaux, car elle provoque la congestion de ceux-ci dans des secteurs de l'économie qui n'ont pas toujours la faveur du marché. L'économie suisse offre un exemple saisissant de pratique de l'autofinancement, causé par la guerre, dans des secteurs qui sont très sensibles à la plus petite fluctuation du marché.

La répartition des revenus préoccupe Lippmann qui propose une politique fiscale plus perfectionnée. L'imposition doit fournir une masse de manœuvres qui permet une redistribution sociale des revenus en faveur du patrimoine national.

Comment ces mesures seront-elles introduites et appliquées ? Par des mesures provisoires qui disparaîtront avec l'établissement de l'équilibre du marché. Il s'agit d'établir un contrôle étroit de l'équilibre réel entre l'épargne et l'investissement. Il faut que les capitaux représentent une épargne effective, sans quoi on assistera aux développement de l'inflation. Par des mesures

permanentes qui assureront la stabilité de la société, Lippmann cherche à adapter l'ordre social aux progrès réalisés dans tous les domaines, en donnant à l'homme une assurance que le progrès ne l'écrasera pas.

Cette grande fresque pose une quantité de problèmes qui restent malheureusement sans réponse, et que nous voulons cependant expliquer brièvement. La réforme proposée demande à l'édifice juridique qui régit cette économie une souplesse et une faculté d'adaptation qui est presque impossible. « Un système économique se développe toujours dans un cadre juridique hostile » [1]. L'idée force qui anime toute institution prend naissance bien avant cette institution. Quand l'idée a trouvé son cadre juridique et qu'elle a pris force de loi, l'évolution s'est faite et la loi se trouve souvent dépassée. « Ce n'est que lorsque le désaccord atteint une certaine intensité qu'une prise de conscience intervient et qu'une adaptation du Droit se fait. Le Droit freine toujours l'évolution, puis la consacre et l'accélère [1]. » Lippmann ne nous dit pas les mesures qu'il faut prendre, pour assurer à l'ordre juridique la souplesse nécessaire.

Toutes les mesures préconisées par Lippmann demandent l'intervention d'un organe étatique ou paraétatique, pour être efficacement appliquées. L'adaptation des investissements à la conjoncture exige une connaissance des conditions du marché que les entreprises privées n'ont pas toujours. Et les mesures que les chefs d'entreprises prennent à l'approche des crises, ou simplement sous l'effet de la crainte, sont plus souvent de nature à accélérer la dépression, qu'à la résorber. L'équilibre est d'autant plus difficile à maintenir que les économies modernes sont complexes. Pour que les mesures de Lippmann soient efficaces il faudrait qu'un organe neutre dirige l'économie dans le sens de l'évolution de la conjoncture, en freinant les investissements en période de prospérité, et en les favorisant en période de dépression, mesures d'autant plus difficiles que les entreprises peuvent se passer, partiellement du moins, du crédit bancaire, par l'autofinancement.

Comment concilier un tel pouvoir d'intervention avec la doctrine néo-libérale ? Nous le verrons plus loin, la libre concurrence n'est plus une condition, et les auteurs n'ont pas de peine à le reconnaître. La propriété des moyens de production est sauvegardée dans bien des domaines. Cependant, la tendance actuelle enlève à la propriété privée certains secteurs publics *(public utilities)*. Ils prennent une telle importance économique et même politique, qu'il devient impensable d'en laisser la gestion à des intérêts privés. Ils exigent souvent de gigantesques investissements initiaux à rendements à très long terme, qu'il serait souvent difficile de réunir sans le concours ou la garantie d'une autorité supérieure. La formation du prix des services publics ne peut pas toujours être basée sur les coûts, sans quoi les prix seraient prohibitifs. Plus le service est d'ordre social, plus le prix devient fonction de l'extension que l'on veut donner à ce service, et non pas des coûts de production. Il est clair qu'avec cette politique, on va au devant de déficits permanents dans certains secteurs, déficits qui doivent être couverts par l'impôt. Economiquement, ce n'est pas

[1] BARTOLI : *La doctrine de K. Marx*, p. 343. Ed. du Seuil.

très sain, mais c'est socialement indispensable. La propriété des secteurs de base de l'économie est même souvent mise en cause. Sur ce point les néo-libéraux semblent intransigeants, bien que leur pensée ne soit pas du tout précisée dans ce domaine. Mais nous pensons que les derniers événements survenus dans la métallurgie et les charbonnages américains prouvent que le problème est loin d'être résolu. Si nous nous sommes attardés plus spécialement aux considérations de Lippmann, c'est que sa tendance est celle qui pourra le mieux restaurer un libéralisme adapté aux circonstances.

Mécanisme des prix chez les néo-libéraux.

Les auteurs ont fait dans ce domaine un très gros effort théorique, et nous ne pouvons pas dans le cadre de cette étude, reprendre les points multiples sur lesquels ils dépassent les positions classiques. Ce mouvement d'élargissement de la théorie présente trois composantes principales :

a) Analyse des marchés spéciaux : terre, main-d'œuvre, capitaux. En ce qui concerne la main-d'œuvre, les classiques ont toujours traité ce chapitre comme une simple variante de la formation des prix. Or, le marché de la main-d'œuvre présente des caractéristiques si particulières, que la formation du salaire suit des lois qui lui sont propres. Nous voudrions analyser dans une prochaine étude, le fonctionnement de ces lois.

b) Analyse des multiples formes de marché, qui se situent entre le monopole et la libre concurrence. La situation d'oligopole retient l'attention, car elle est la plus fréquente. Actuellement, la concurrence tend à ne plus porter sur les prix. Les entrepreneurs se rendent compte qu'une baisse de prix de leurs produits est immédiatement suivie de la baisse de prix de tous les produits similaires. La conquête monopolistique coûterait un prix si élevé, que les entrepreneurs même en position de maîtrise y renoncent. Ils cherchent davantage à connaître la capacité d'absorption du marché, pour le conquérir par d'autres moyens que la baisse des prix. Ces moyens sont assez peu nombreux : service à la clientèle, publicité, amélioration du produit et de sa présentation. L'augmentation des débouchés entraînant souvent une baisse des coûts de fabrication, les gains supplémentaires sont affectés, non pas à la baisse des prix comme le croyaient les classiques mais à l'augmentation des dépenses de publicité. C'est un phénomène bien actuel que ce débordement de publicité, qui la plupart du temps ne fait pas augmenter la consommation totale, mais attire le public vers une certaine marque. On peut prétendre, qu'à court terme, le progrès technique ne profite pas aux consommateurs, mais permet à ceux qui en sont à l'avant-garde, de conquérir une place importante sur le marché. Notons cependant que lorsque l'élasticité de la demande est grande, c'est-à-dire, lorsqu'une baisse de prix peut amener une modification sensible des quantités vendues, le mouvement des prix joue un rôle important.

c) Formulation d'une théorie générale : c'est un essai souverainement difficile et parfois chaotique. Après avoir examiné l'évolution historique de la théorie classique, que nous ne pouvons résumer ici, J. Cros en arrive à une partie importante de son ouvrage : l'apport de J. M. Keynes. L'analyse

succincte de la *Théorie générale* aboutit à cette question : Keynes peut-il être considéré comme néo-libéral ?

Certes, Keynes n'est pas marxiste. Sentimentalement d'abord : toute sa formation, ses origines et le milieu qu'il a fréquenté l'ont éloigné de Marx. Scientifiquement il méconnaît les « vérités » établies par Marx. Il est considéré par les marxistes comme un élément dangereux pour la marche de la révolution, car il est réformiste. Keynes est l'héritier des théories bourgeoises de la valeur, et ses partisans, telle Joan Robinson, qualifient la théorie de la valeur travail de « simple incantation, simple sorcellerie [1]. »

Les néo-libéraux, Röpke en tête, attaque vigoureusement Keynes, en soulignant que s'il rejette le collectivisme, il ne préconise pas moins une politique de plein emploi qui est incompatible avec l'économie de marché. Il est indiscutable qu'une politique de plein emploi augmente sensiblement le pouvoir discrétionnaire de l'Etat.

Nous nous retrouvons en face de la querelle, qui a toujours entouré les grands systèmes économiques. Ceux qui veulent combattre l'un ou l'autre système s'appuient sur ce qui a été mal fait, sans considération des nuances et en écartant délibérément les côtés positifs. Les sympathies que l'on éprouve pour une doctrine ne s'appuient d'ailleurs pas toujours sur des considérations scientifiques. L'éducation reçue, les avantages que nous a procurés la loi en vigueur, les chances et les espérances qu'elle nous laisse, pèsent consciemment ou inconsciemment dans l'estime qu'on lui porte.

Conclusion.

Nous aimerions, au terme de cette brève étude, essayer de situer le néo-libéralisme dans le panorama des doctrines économiques. La difficulté est grande, car toute doctrine économique se réfère aussi à des concepts moraux, psychologiques et sociaux. Partant d'un principe que les classiques avaient énoncé : sauvegarder la liberté individuelle en restreignant les pouvoirs de l'Etat, les néo-libéraux ont abandonné complètement le postulat de « l'ordre naturel » qu'il ne faut pas troubler. L'histoire économique des derniers siècles leur a enseigné que l'homme est un être taré, qui doit se protéger de ses insuffisances morales et physiques. Transposé en langage théologique, le problème se ramènerait à la question du péché originel, entendu au sens littéral ou au sens symbolique [2].

Mais si nous prenons comme critère le but à atteindre, nous nous rendrons vite compte que toutes les doctrines, même les plus contradictoires en apparence, se réclament de l'épanouissement de la personne humaine. Seul, un certain socialisme, celui de Platon ou de Hegel, part de l'idée que la société est une réalité supérieure à la personne. Ce socialisme a inspiré les doctrines nazies qui ne parlaient pas de société il est vrai, mais de race. Il n'a cependant pas pris corps sur le terrain économique. Si les philosophes et les sociologues l'ont

[1] J. Robinson : *Essay on Marxian Economic*, McMillan, p. 22.

[2] Gonnard : « Observation sur le classement des doctrines économiques », p. 124, dans *Mélanges*, dédiés à M. le Professeur Truchy.

brillamment illustré sur le plan idéologique, les économistes se sont rendu compte qu'on ne pouvait pas l'incarner. Quoi de surprenant ? Les trois données irréductibles autour desquelles se meut l'économie sont le besoin, le travail, la satisfaction ou consommation, tous trois essentiellement individuels [1].

Si la philosophie ne nous aide pas beaucoup à situer le néo-libéralisme, nous chercherons des critères de distinction purement économiques. Sur le plan juridique, les néo-libéraux reconnaissent et sauvegardent la légitimité et la nécessité de la propriété privée des moyens de production. Si la propriété privée est de « droit naturel », elle doit cependant être limitée et contrôlée dans certains secteurs de l'économie. Elle confère quelquefois à ceux qui en sont détenteurs de tels droits et une telle puissance, que l'Etat se voit dans l'obligation, pour se protéger lui-même et pour défendre les individus, d'en limiter l'exercice.

Dans la question de la libre concurrence, le néo-libéralisme résout le problème à l'inverse du classicisme. Au XVIIe siècle, il s'agissait de laisser la concurrence s'épanouir. Au XXe siècle, à la suite des enseignements de l'histoire, il se révèle indispensable de protéger la concurrence, qui possède en elle un germe d'auto-destruction. Cette protection sera demandée d'abord à des organismes privés, puis dans les cas extrêmes, à l'autorité suprême.

Ces brèves constatations permettent de dessiner les perspectives d'une doctrine qui voudrait être le prolongement du classicisme. L'observateur de cette évolution remarque un très net glissement vers une économie dirigée. Si les néo-libéraux avaient défendu leurs positions actuelles au XVIIIe ou au début du XIXe siècle, ils n'auraient pas manqué d'être suspects. Aujourd'hui ils essayent de concilier les grandes traditions classiques avec les exigences du temps. Sur le plan des principes, la théorie néo-libérale diffère essentiellement de la théorie socialiste en défendant les droits de la propriété privée des biens de production, et en essayant de sauvegarder le mécanisme des prix ; sur le plan de la politique économique, elle rejoint en bien des points des théories que les historiens ont coutume de présenter comme irréductibles. Peut-on prévoir que sous la poussée des faits des esprits supérieurement intelligents arriveront à élaborer une synthèse doctrinale qui se reflétera sur le plan de la politique économique par une harmonie, source de paix et de bien-être ? L'histoire contemporaine ne semble pas laisser beaucoup d'espoir, et pourtant l'économie soviétique donne des signes de sclérose que certains auteurs interprètent comme les symptômes de fatigue d'un système difficilement applicable.

Pour terminer, rendons hommage à M. J. Cros, qui nous a livré dans son volumineux ouvrage, l'essence d'une doctrine qui préoccupe toute personne soucieuse de libérer l'homme de l'emprise des contingences. L'auteur s'est attaqué à une œuvre d'envergure avec un esprit scientifique, ce qui en la matière n'est pas facile, en s'inspirant d'une maxime combien sage de Vauvenargues : « Il est plus aisé de dire des choses nouvelles que de concilier celles qui ont été dites ».

---

[1] GONNARD : *op. cit.*, p. 129.